

**de mise en vigueur**

du 7 février 2024

---

**LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD**

vu le préavis de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes

*arrête*

**Art. 1**

<sup>1</sup> Les actes législatifs ci-après du 7 novembre 2023, publiés dans la "Feuille des avis officiels du Canton de Vaud" du 21 novembre 2023, entrent en vigueur avec effet au 1er février 2024 :

1. loi du 7 novembre 2023 sur l'état civil (BLV 211.11) ;
2. code du 7 novembre 2023 modifiant celui du 12 janvier 2010 de droit privé judiciaire vaudois (BLV 211.02) ;
3. décret du 7 novembre 2023 fixant les salaires du Procureur général et des Procureurs généraux adjoints (BLV 173.215).

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 7 février 2024.

La présidente:

*C. Luisier Brodard*

Le vice-chancelier:

*F. Vodoz*

Date de publication : 13 février 2024